

SAUVONS LE THÉÂTRE MUNICIPAL DE PERPIGNAN !

Oui au Théâtre !

Non à l'amphi(théâtre) !

Non, le théâtre municipal Jordi Pere Cerdà ne doit pas être transformé en amphi pour l'université !

Le Président de l'université de Perpignan a besoin de locaux pour accueillir 800 étudiants supplémentaires à l'horizon 2020 (en plus des 500 qui arrivent en novembre 2017). Il a jeté son dévolu sur le théâtre à l'italienne pour en faire un amphi. La mairie doit dire non.

Il est possible de construire des locaux sur le grand espace démoli (illégalement ?) place Joseph Deloncle, par exemple.

Voici ce que dit du théâtre municipal le site internet de la mairie de Perpignan : « Monument incontournable du patrimoine Perpignanais, le Théâtre Municipal, construit en 1812 sur les vestiges d'une ancienne école jésuite datant de 1667, a vu passer au fil des époques, les plus grands noms du Théâtre tel le Grand Talma, de célèbres opéras et opérettes, des pièces incontournables aux somptueux décors...

Sa forme en lyre est un hommage aux arts de la voix et de la musique. Son acoustique est encore considérée comme l'une des meilleures de France.

Ce théâtre, dit « à l'Italienne », dont la construction en cœur de ville est un élément clef, ouvre ses portes à toutes sortes de manifestations.

La grande salle du Théâtre (549 places avec ses balcons) et la salle Jean Cocteau (située au second étage de cette même bâtisse, avec ses 180 places debout) accueilleront vos spectacles, concerts, auditions, conférences, réunions, projections, cocktails, défilés et soirées promotionnelles. »

Ce théâtre a subi de profondes altérations lors de travaux réalisés il y a une trentaine d'années : rénovation de la salle en 1984, des équipements scéniques en 1985 (machinerie de scène transférée au musée de la Villette), aménagement du foyer du public en 1987 ; à cela s'ajoute une mise en sécurité en 1994 et la modification d'un escalier en 1998. Mais tout cela n'est pas totalement irréversible ; une étude devrait être réalisée pour envisager une vraie restauration et restituer ce qui peut l'être.

Pour un changement d'affectation, il faut une autorisation du ministère de la Culture (Ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945).

S'il y avait changement d'affectation, de nouvelles normes de sécurité seraient imposées, beaucoup plus drastiques que celles relatives à une salle de spectacle ancienne. Autant dire que tout serait chamboulé pour répondre à ces nouvelles normes : accès, circulation, agencement des sièges, etc. Ce serait le clap de fin pour cette salle de spectacle historique. Mais la municipalité serait nécessairement confrontée à un problème réglementaire pour réaliser ces travaux : l'immeuble est classé en catégorie 5 dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du secteur sauvegardé ; en clair cela signifie que cet immeuble est à conserver et que sa démolition, sa modification ou son altération sont interdits.

Le centre ancien de Perpignan a besoin de cette salle de proximité pour accueillir des artistes et spectacles de toute nature (théâtre, danse, musique, cinéma, expositions, performances, etc.). C'est un lieu de vie et de culture pour toutes les populations du centre-ville. Les acteurs culturels locaux sont prêts à faire des propositions pour une utilisation optimale de ce lieu.

Les soussignés demandent :

> À Madame la ministre de la Culture :

— De refuser le changement d’affectation, même partielle, du théâtre municipal.

> À Monsieur le maire de Perpignan :

— de renoncer à utiliser le théâtre municipal Jordi Pere Cerdà comme amphithéâtre pour l’université ;

— de réaliser une étude en vue de la restauration du théâtre municipal ;

— d’engager une réflexion avec les acteurs culturels et patrimoniaux locaux pour une utilisation optimale du théâtre municipal.

Nom	Prénom	Profession	Ville	Adresse E-Mail	Signature

Pétition papier à adresser à :

ASPAHR – 21 rue J-B Lully, 66000 Perpignan

E-mail : aspahr2017@gmail.com